

Questions orales

LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UN FONDS D'URGENCE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, c'est le ministre lui-même, alors qu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a modifié la formule de financement global et mis le gouvernement dans cette situation. Comme le gouvernement est pour quelque chose dans le remplacement de la formule en vigueur jusqu'en 1977, le ministre va-t-il assumer ses responsabilités et conclure immédiatement avec les provinces un accord d'urgence? Je ne parle pas de la prochaine étape du financement, mais bien d'un fonds d'urgence. Autrement, je le répète, nous verrons pratiquement disparaître le principe de l'accessibilité auquel le gouvernement semblait croire.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le principe du financement global a été instauré en 1976 sur les instances des provinces. Elles ont toutes insisté pour que le système soit modifié et même aujourd'hui encore...

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Voilà le Nouveau parti démocratique qui proteste alors que c'est lui qui ne voulait pas d'affrontement avec les provinces. Nous essayons de coopérer avec elles. Nous continuons à le faire. Pour le moment, les provinces ne sont pas d'accord pour en revenir à un partage des frais de moitié. Elles veulent avoir toute liberté de répartir les fonds selon leur désir.

En ce qui concerne le fonds d'urgence, je rappelle à madame le député que les sommes affectées à la formation des jeunes l'année dernière ont atteint un niveau record. Nous avons affecté des crédits et nous les dépensons. Nous n'avons pas attendu que le NPD nous le demande. Nous avons agi et nous continuerons de le faire.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'APPUI DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'AMENDEMENT PROPOSÉ AU MANITOBA

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement du Manitoba a proposé de modifier l'article 23 de la loi du Manitoba de 1870, ce qui restaurera partiellement le statut de l'autre langue officielle au Manitoba et assurera certains services du gouvernement provincial en français. Compte tenu de la controverse que cette proposition a soulevée ainsi que de l'extrémisme et de l'hostilité dont fait preuve l'opposition officielle du Manitoba depuis quelques semaines, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'appuyer encore plus vigoureusement l'amendement présenté par le procureur général de la province et agréé par le secrétaire d'État? Et si oui, de quelle façon?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député soulève une question très importante et

très difficile, une question à laquelle j'ai réfléchi. Je suis disposé à exposer ma pensée à la Chambre.

A mon sens, la présente législature a un dossier impeccable en ce qui concerne la reconnaissance et l'inclusion garantie des deux langues officielles. Tous les partis aux Communes ont appuyé la loi sur les langues officielles et je pense que, lorsque le gouvernement du Manitoba, le gouvernement du Canada et la Société francophone des Manitobains ont convenu d'inclure les deux langues officielles dans la Constitution, les deux côtés de la Chambre se sont déclarés très satisfaits du progrès accompli. J'aimerais trouver un moyen—de préférence avec l'assentiment de tous les partis—d'inciter le gouvernement et la Législature du Manitoba à continuer dans la voie très progressive qu'ils ont empruntée il y a quelques mois.

A l'heure actuelle, je ne sais pas quel serait le meilleur moyen à prendre. Je songe à proposer une résolution parrainée conjointement par le chef de l'opposition officielle et moi-même, ou par le chef du Nouveau parti démocratique, dans laquelle la Chambre exhorterait la l'Assemblée législative du Manitoba à réexaminer l'opposition croissante contre cette loi très progressive et, je dois le dire, très canadienne. Toutefois, je n'en ai pas encore parlé au chef de l'opposition. Je vais probablement essayer de lui demander son avis d'ici quelques jours pour voir s'il serait possible de faire du progrès dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA DATE ET LE SUJET D'UNE RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Madame le Président, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Je veux tout simplement lui dire que s'il désirait me rencontrer, en toute occasion, ma porte serait évidemment grande ouverte, particulièrement bien sûr...

Une voix: Accouchez!

M. Mulroney: Madame le Président, je dirai à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'en parlant d'accouchement, ça s'en vient!

Compte tenu de la déclaration du très honorable premier ministre, ma question est la suivante: Est-ce qu'il a l'intention, au cours des prochains jours, de rencontrer le chef du Nouveau parti démocratique ainsi que moi-même, parce que dans ce cas-là, il me ferait plaisir de préparer immédiatement une rencontre au sujet d'un dossier qu'il voudrait que l'on traite honorairement et généreusement? Donc, j'aimerais connaître la date à laquelle le premier ministre aimerait nous voir, pour que nous puissions le recevoir dans les circonstances qui s'imposent.